REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

MAIRIE DE LOUDUN

***

DELIBERATION N° 2026.10.15
Nomenclature N° 4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

***

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
29.10.2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**29**
Présents	**26**
Votants	**29**

L'an deux mille vingt six
le quatre novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS, Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAULT, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire déléguée de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, Mme MULA, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. HAESE, M. BRANCO-NUNES, M. SERGENT

Pouvoir de M. Marc-Antoine HAESE à Mme Céline BLONDEL
Pouvoir de M. Kevin BRANCO-NUNES à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD
Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :
Suppression, création et modification de postes

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

⇒ **Suppression de poste :**

Compte tenu du départ en retraite d'un agent, Il convient de supprimer :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal, au 1er novembre 2026

⇒ **Modification des temps de travail de l'école de musique :**

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement principal 2ème classe 13h45
- Ouverture 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 14h55

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement principal 2ème classe 14h30
- Ouverture 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 15h30

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 19 NOV. 2026
Publié le : 19 NOV. 2026
Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20261104-2026-10-15-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement principal 2ème classe 7h50
- Ouverture 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 8h45

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement principal 2ème classe 7h00
- Ouverture 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 10h05

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement principal 2ème classe 10h35
- Ouverture 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 8h05

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement principal 2ème classe 11h05
- Ouverture 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 7h45

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement principal 2ème classe 4h45
- Ouverture 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 2h45

⇒ **Avancements de grade :**

- Fermeture d'un poste de rédacteur
- Ouverture 1 poste de rédacteur principal 2ème classe

- Fermeture de 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe
- Ouverture 3 postes d'adjoint technique principal 1ère classe

- Fermeture de 3 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe
- Ouverture 3 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe

- Fermeture de 2 postes d'adjoint technique
- Ouverture 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe

- Fermeture d'un poste d ATSEM principal 2ème classe
- Ouverture 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe

- Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe

- Fermeture d'un poste d'adjoint du patrimoine
- Ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 octobre 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

MAIRIE DE LOUDUN (Vienne)

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20261104-2026-10-15-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026